https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/le-medecin-dans-la-societe-de-linformation-et-de-la-communication-rapport-du-cnom/
Le médecin dans la société de l'information et de la communication - Rapport du CNOM
13/06/2017
« Plusieurs Conseils départementaux et de plus en plus de médecins font part au CNOM de la recrudescence d’avis ou d’appréciations subjectives publiés sur Internet par des patients et des difficultés rencontrées par les médecins pour obtenir la suppression ou le déréférencement des contenus qui portent atteinte à leur réputation. Ces interrogations sont d’autant plus fortes que le médecin est confronté à un devoir de réserve lorsqu’il s’agit d’un des patients qui l’a consulté alors même que sa réputation peut être injustement mise en cause ». Le CNOM diffuse des fiches pour aider les médecins à demander la suppression d’avis inappropriés et la suppression ou le déréférencement de données personnelles.